

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

22 DEC. 2021

ID : 074-247400112-20211221-D_2021_125-DE

2021-125 ADMINISTRATION GENERALE/ RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE LA POSTE



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 15 décembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1^{ère} vice-présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Catherine SGRAZZUTTI

Date d'affichage : 22 DEC. 2021

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE LA POSTE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

22 DEC. 2021

ID : 074-247400112-20211221-D_2021_125-DE

2021-125 ADMINISTRATION GENERALE/ RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE LA POSTE

RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE LA POSTE

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCPC est liée par un bail commercial avec la poste située dans un immeuble « le Mercure » au 14, avenue des Ebeaux à Cruseilles.

Le bail commercial du 01.09.2010 est arrivé à échéance au 31.08.2019 et se poursuit depuis en tacite prolongation aux mêmes termes et conditions.

Dans le cadre de la délocalisation des activités des activités « Courrier » sur le site d'Allonzier la Caille, des échanges ont eu lieu afin d'étudier les impacts sur le contrat de location de cette évolution.

L'utilisation par la CCPC de la surface libérée n'est pas envisageable sans travaux coûteux, et ceci pour un bénéfice très limité, un accord a été trouvé pour une réduction mineure du loyer afin de tenir compte du départ de l'activité tri.

Le nouveau bail est consenti et accepté pour une durée de 9 ans entières et consécutives.

Le loyer annuel hors charges est fixé à 12 000 €, ce loyer n'étant pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée. La réduction de loyer opérée s'élève annuellement à 2 500 €.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **ACCEPTÉ** le renouvellement du bail commercial de la poste, dans les conditions définies ci-dessus

→ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

